

Le CSE HdF décrypté par la CFE-CGC Métiers de l'emploi ! 30 juillet 2026

Déclaration de soutien à nos collègues touchés par les incendies

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi souhaite tout d'abord exprimer sa **solidarité** avec les populations touchées par les incendies qui frappent actuellement plusieurs territoires ainsi qu'avec les collègues de France Travail directement ou indirectement concernés.

Nous avons pris connaissance des mesures nationales communiquées par la Direction Générale afin d'accompagner les agents impactés par ces événements exceptionnels : télétravail exceptionnel, autorisations d'absence adaptées, accompagnement individualisé, mobilisation du service social et dispositifs exceptionnels d'Action Logement pour les salariés sinistrés.

La CFE-CGC Métiers de l'emploi salue la réactivité de l'Établissement et l'attention portée à la protection des agents confrontés à ces situations particulièrement difficiles.

Nous souhaitons toutefois attirer l'attention de la Direction sur la situation particulière de nos collègues **sapeurs-pompiers volontaires**.

En effet, des sapeurs-pompiers volontaires des Hauts-de-France sont actuellement engagés ou susceptibles de l'être, en renfort, dans les zones touchées par les incendies. Leur engagement au service de la population mérite toute notre reconnaissance et notre soutien.

Dans ce contexte, la CFE-CGC Métiers de l'emploi souhaite savoir si des dispositions spécifiques ont été prises afin de faciliter leur mobilisation opérationnelle :

- le maintien de leur rémunération pendant les périodes d'engagement ;
- l'adaptation éventuelle des autorisations d'absence compte tenu de la situation exceptionnelle ;
- les consignes données aux managers pour accompagner ces situations ;
- les modalités de reconnaissance de cet engagement citoyen.

Par ailleurs, nous souhaiterions connaître l'état d'avancement de la note nationale annoncée par la DGARH concernant les agents sapeurs-pompiers volontaires. Cette note, évoquée à plusieurs reprises et attendue par les agents comme par les managers, doit permettre de clarifier le cadre applicable et les dispositifs mobilisables.

La CFE-CGC Métiers de l'emploi considère qu'il est **essentiel de garantir à ces collègues engagés au service de la sécurité de nos concitoyens un cadre clair, sécurisant et homogène sur l'ensemble du territoire**.

Nous vous remercions par avance des réponses qui pourront être apportées à ces interrogations.

Réponse de la Direction : Les sapeurs-pompiers volontaires qui souhaitent s'engager dans peuvent de leur manager pour connaître les dispositions particulières. La direction affirme qu'elle ne mettra aucun frein à ces mobilisations.

Explication de vote CFE-CGC Métiers de l'emploi des HDF – PAPRI Pact 2026

La CFE-CGC Métiers de l'emploi HDF reconnaît et salue le travail réalisé par les équipes en charge de la santé, de la sécurité et des conditions de travail ainsi que la volonté affichée de poursuivre les actions engagées en matière de prévention, de sûreté, d'accompagnement des salariés et de soutien aux acteurs de la prévention. Le renforcement du rôle des RLPS, les actions de sensibilisation, les dispositifs liés aux risques d'agression constituent des avancées que nous saluons.

Toutefois, ce PAPRI Pact 2026 nous apparaît davantage comme un programme de continuité que comme une réponse aux enjeux exceptionnels auxquels les agents et les managers sont aujourd'hui confrontés.

En effet, alors que France Travail connaît des transformations majeures – évolution des organisations, mise en œuvre de la Loi Plein Emploi, centralisation de certaines activités, évolutions immobilières, transformation des pratiques managériales et multiplication des sollicitations numériques – nous peinons à retrouver dans ce programme la traduction concrète des risques générés par ces changements.

La CFE-CGC Métiers de l'emploi des HDF considère qu'un programme annuel de prévention doit non seulement accompagner les situations existantes mais également anticiper les risques émergents liés aux transformations de l'établissement. Or les actions présentées reposent encore largement sur la sensibilisation, la communication, la formation et l'accompagnement individuel, avec peu de mesures portant directement sur les causes organisationnelles susceptibles de dégrader les conditions de travail. Nous regrettons également que les questions soulevées en CSSCT concernant les moyens accordés aux acteurs locaux de prévention, notamment les RLPS, ainsi que le suivi effectif des plans d'actions, ne trouvent pas de réponses suffisamment concrètes dans le programme présenté.

Pour la CFE-CGC, Métiers de l'emploi des HDF la prévention primaire doit rester l'axe central du PAPRI Pact, en intégrant pleinement les impacts humains, organisationnels et managériaux des transformations en cours.

Ainsi, tout en reconnaissant la qualité du travail réalisé et les avancées proposées, **la CFE-CGC Métiers de l'emploi des HDF s'abstient sur le PAPRI Pact 2026 afin de marquer son attente d'une démarche de prévention davantage tournée vers l'anticipation des effets des changements profonds que connaît actuellement France Travail et vers des actions plus directement orientées sur les causes des risques professionnels.**

Relogement de l'Académie France Travail Nord Est

La CFE-CGC métiers de l'emploi des HDF **vote favorablement** sur ce projet de relogement de l'Académie France travail Nord-Est.

Notre position est avant tout guidée par le **pragmatisme**. Les locaux actuels ne présentent plus les garanties nécessaires puisque le bail arrive à échéance et qu'aucune sécurisation pérenne n'est assurée. Dans ce contexte, il nous semble responsable d'anticiper l'avenir plutôt que d'attendre une situation de contrainte. Nous prenons également en compte l'évolution des missions de l'Académie France Travail Nord Est, notamment avec l'accueil de publics extérieurs dans le cadre du Réseau Pour l'Emploi. Les futurs locaux apparaissent mieux adaptés à ces nouvelles exigences, tant en matière d'accueil que de conformité réglementaire.

Le site retenu présente des atouts réels : une localisation plus centrale, à proximité immédiate des transports en commun, des conditions d'accès sécurisées, un bâtiment récent et des équipements répondant aux besoins d'une structure de formation. La réduction du nombre de salles de formation reste par ailleurs cohérente avec les taux d'occupation actuellement observés et le projet n'entraîne pas d'impact annoncé sur le télétravail ou l'organisation du travail de proximité.

Nous saluons également la démarche retenue pour associer les collaborateurs à la réflexion sur les aménagements futurs. Cette concertation est indispensable pour permettre à chacun d'exprimer ses besoins et d'identifier les éventuels impacts du déménagement.

Notre seule interrogation porte sur les nouvelles modalités d'hébergement et de restauration qui accompagneront le fonctionnement des académies France Travail.

Pour la CFE-CGC Métiers de l'emploi, il n'est pas envisageable que les agents supportent une charge financière liée à l'exercice de leurs missions. C'est pourquoi nous avons proposé lors de l'information de ce point au CSE de Juin 2026 la mise en place d'un système d'avance de frais en HDF, sur le modèle de ce qui existe déjà en Occitanie, afin d'éviter toute difficulté pour les collaborateurs concernés. Nous remercions la direction de l'annonce faite en séance d'étudier, par exception, les demandes individuelles d'avances de frais et d'y apporter une réponse afin de résoudre les difficultés rencontrées par les collègues se trouvant dans une situation de fragilité financière. La demande se fera via un C'Zam.

Sous réserve d'un suivi attentif de ce point, la CFE-CGC vote favorablement sur ce projet de relogement de l'Académie France travail Nord-Est.

Prochain CSE 27/08/2026 – Vos élues y seront.

Vous pouvez nous transmettre vos remarques d'ici là !

Vous vous retrouvez dans nos valeurs, Rejoignez-nous dès maintenant !

syndicat.cfe-cgc-hdf@francetravail.fr

La CFE-CGC représente les Techniciens, Agents de maîtrise et Cadres

A partir de D1, Coefficient 551 ou Statut public niveau 2,2

